



Le 8 février 2023- NG/PK

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU MERCREDI 18 JANVIER 2023**

Le conseil syndical de l'Association Syndicale Autorisée du Parc s'est réuni le mercredi 18 janvier 2023 à 20h30 sous la présidence de Madame GANZEL Nathalie, vice-présidente.

### **PRESENTS :**

**Patricia BUTEL** (syndic), **Frédéric CERTAIN** (syndic), **Jean-Jacques CHIOZZI** (syndic), **Frédéric DELMAS** (syndic), **Nathalie GANZEL** (vice-présidente), **Claude KOPELIANSKIS** (maire-adjoint), **Pierre LIEBAERT** (syndic), **Christian MARC** (syndic), **Sabine MARNIQUET** (syndic), **Nathalie PASSEDOUET** (syndic), **Jean-Luc POTTIER** (syndic).

### **ABSENTS :**

**François LEJEALLE** (président), **Joel CREVOISIER** (syndic), **Serge GODAERT** (maire-adjoint)

00 °° 00

Le quorum (au moins sept syndics présents ou représentés) étant dépassé, Madame GANZEL Nathalie déclare la séance ouverte à 20h45.

### **I – Approbation du projet de compte rendu de la réunion du conseil syndical du mercredi 28 décembre 2022**

Madame GANZEL porte au vote le projet de compte rendu de la réunion du conseil syndical du mercredi 28 décembre 2022, tel qu'il a été transmis avec l'ordre du jour. Ce dernier est approuvé à l'unanimité.



## **II – Rapport des commissions**

### **➤ Budget-finances (Pierre LIEBAERT)**

#### **❖ Redevances syndicales 2023**

Lors de sa réunion du 13 décembre 2022, la Commission finances a proposé un taux d'augmentation de l'enveloppe globale des redevances de 4 % par rapport à 2022. Pour mémoire, le total des redevances était de 1 472 418 euros en 2022.

Le Conseil syndical approuve à l'unanimité le taux d'augmentation de 4% de l'enveloppe des redevances pour 2023 qui s'élèvera à 1 531 315 euros.

#### **❖ Cotisations des propriétaires de chevaux 2023**

La cotisation des propriétaires de chevaux (de selle et de courses) empruntant les voies du parc était de 22 euros par an et par cheval en 2022.

Le Conseil vote à l'unanimité le maintien de ce tarif pour l'année 2023.

#### **❖ Location des caves du Nord au Jumping de Maisons-Laffitte**

Le loyer pour la location des Caves du nord au Jumping de Maisons-Laffitte s'élevait à 3 000 euros en 2022.

Le Conseil vote à l'unanimité le maintien du montant du loyer à 3 000 euros pour l'année 2023.

#### **❖ Chapitre opérations Caves du Nord**

Les travaux de restauration des Caves du nord, débutés en 2022, se poursuivront cette année. Pour ce qui concerne l'exercice 2023, les travaux prioritaires de la tranche 1 bis sont estimés à 58.100 euros, honoraires du maître d'œuvre compris.

En recette, le budget comptabilise la subvention de la ville de Maisons-Laffitte pour la tranche 1.

Il est proposé au conseil de voter un chapitre opération « Restauration des Caves du Nord » réparti en dépenses et en recettes de la manière suivante :



### Dépenses

Chapitre opération : Restauration des Caves du Nord (tranche 1 bis)		58 100
231	Immobilisations corporelles en cours	58 100
	Lot 1- Installation base vie	10 000
	Lot 2- Menuiserie-ferronnerie-peinture	31 900
	Lot 3- Electricité	11 000
	Honoraires maître d'œuvre	5 200

### Recettes

Chapitre opération : Restauration des Caves du Nord (tranche 1)		14 600
13248	Subvention d'investissement	14 600
	Subvention Mairie Maisons-Laffitte	14 600

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité :

- De voter un chapitre opération « Restauration des Caves du Nord »
- D'inscrire au budget la somme de 58.100 euros correspondant aux dépenses prévisionnelles de cette opération et les recettes nécessaires à l'équilibre de cette opération d'équipement composées de la subvention et du besoin de financement restant à la charge de l'ASP.

#### ❖ **Versement de cotisations aux associations 2023**

Les propositions de versement de cotisations aux associations pour 2023 sont approuvées par le conseil, à l'unanimité, selon la répartition suivante :

- L'office du tourisme de Maisons-Laffitte, 60 euros
- Yvelines environnement, 50 euros

#### ❖ **Remboursement des frais de missions et de déplacement du président et du régisseur**

Le président et le régisseur peuvent être amenés à payer des frais induits par l'exercice de leurs fonctions pour le compte de l'ASA. En 2022, ces frais étaient plafonnés à 1 000 euros pour chacun d'eux.

Il est proposé au Conseil de maintenir ces plafonds pour 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil décidé à l'unanimité :

- D'inscrire les crédits suffisants, soit 2 000 euros, au budget primitif 2023 à l'article 625- Déplacements, missions et réceptions.



- D'approuver que cette délibération soit applicable au président et au régisseur de l'ASA et sera complétée par un ordre de missions pour chacun d'eux,

### ❖ **Approbation du budget primitif 2023**

Pierre LIEBAERT présente le budget primitif 2023 et en commente les diverses inscriptions.

Après examen, le conseil adopte à l'unanimité les propositions nouvelles du budget primitif 2023 établi comme suit :

#### Investissement

Dépenses : 445 900,00,00 €

Recettes : 445 900,00,00 €

#### Fonctionnement

Dépenses : 1 891 025,00 €

Recettes : 1 891 025,00 €

### ➤ **Administration Générale – Sécurité – Juridique** (par intérim, François LEJEALLE)

#### ❖ **Prime d'assiduité du personnel pour 2023**

L'article 30 du statut du personnel de l'ASP, approuvé le 23 juillet 2003 par la préfecture des Yvelines, prévoit deux conditions d'attribution de la prime d'assiduité :

- l'agent doit avoir été absent moins de 10 jours par semestre, à l'exclusion des absences pour congés payés et des jours de réduction de temps de travail
- l'agent doit avoir une ancienneté minimale d'une année à la date de versement de la prime

Les primes d'assiduité sont versées aux salariés par moitié 2 fois par an avec les rémunérations des mois de juin et décembre.

Le montant des primes est resté inchangé depuis 2010. Suite à une revendication salariale compte tenu de l'inflation, il est proposé au conseil une revalorisation de la prime de 800 euros bruts pour l'ensemble du personnel.

#### Montant de la prime annuelle en fonction de l'emploi :

- Agent de maîtrise : 2 900 euros
- Cadre administratif et Contremaitre : 3 100 euros
- Conducteur de poids lourds : 3 000 euros
- Garde : 3 000 euros



- Régisseur : 3 400 euros
- Agent de propreté : 2 100 euros

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité d'adopter les nouveaux montants pour le versement des primes en 2023.

#### ❖ **Indemnité de secrétariat pour les réunions du conseil 2023**

L'indemnité forfaitaire pour les travaux de secrétariat lors des réunions du conseil syndical versée à Madame BONNET et Madame KOUSSALA en 2022 s'élevait à 60 euros bruts par réunion.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de maintenir le montant de l'indemnité pour 2023.

#### ➤ **Communication (Nathalie GANZEL)**

##### ❖ **Parc Actualité n°92**

Le Parc Actualité n°92 est en cours de distribution.

#### ➤ **Hippisme (Jean-Jacques CHIOZZI)**

##### ❖ **Point sur les activités hippiques**

Jean-Jacques CHIOZZI indique que le Comité de France Galop du 12 décembre 2022 a répondu positivement à l'offre d'acquisition du « hangar Sainte Hélène » présentée par la société Harmonie Stables. Ce projet vise à établir une clinique vétérinaire.

Cette offre fait suite à celle présentée avec succès par cette même société au Comité pour l'acquisition du Rond Sainte Hélène afin d'y créer un centre de rééducation et de remise en forme pour chevaux.

Il s'agit d'un projet ambitieux, essentiel pour l'avenir de l'hippisme à Maisons-Laffitte.

Le Comité a également approuvé les modalités d'achat de l'hippodrome par l'Etablissement Public Foncier de l'Ile-de-France (EPFIF) pour le compte de la ville de Maisons-Laffitte.

Place Turenne, les équipes de l'ASP ont réaménagé l'entrée vers le Rond Boileau et le Cercle de la Gloire en supprimant les anciens équipements de France Galop, ceci afin de sécuriser l'accès au site.

#### ➤ **Espaces verts, environnement et développement Durable** **(Frédéric CERTAIN)**

RAS.



➤ **Urbanisme** (Nathalie PASSEDOUET)

RAS.

➤ **Voirie et circulation** (Jean-Luc POTTIER)

❖ **Sujets d'actualité**

Monsieur Pottier présente les 4 sujets d'actualité de la commission :

- Nous avons reçu de la mairie les comptages des avenues Bergeret, Lavoisier, Cuvier, Odilon Barrot et La Bruyère. Ces comptages nous permettent de constater le tonnage et la vitesse moyenne des véhicules passant dans ces avenues. Ils sont actuellement en cours d'analyse et l'étude de l'évolution du trafic est faite quand nous disposons des éléments antérieurs.  
Pierre LIEBAERT demande si le fait d'avoir passé récemment la rue de la Muette en « zone 30 » n'a pas entraîné un déport du flux sur l'avenue Bergeret. Un nouveau comptage pour comparaison serait utile et a été demandé à la ville.
- La ville propose une nouvelle signalétique place Colbert afin de réduire la vitesse aux abords des écoles. Il est envisagé de mettre un radar pédagogique ainsi que de déplacer les panneaux existants pour plus de visibilité.
- Une nouvelle demande concernant le manque de visibilité au croisement des avenues Voltaire et Eglé est en cours d'étude.
- Nous avons reçu de nombreuses plaintes de résidents à propos du stationnement anarchique de « l'îlot Ermitage » (Eglé/Montesquieu/Vergniaud/Wagram). La police municipale a été alertée.

Suite à des échanges de mails entre des résidents, l'ASP et la mairie, Frédéric CERTAIN pose la question de la priorité de la piste cyclable au niveau de la place du Château. Monsieur KOPELIANSKIS n'ayant pas participé à ces échanges déclare ne pas pouvoir répondre.

Le sujet de la priorité et de la sécurité des cyclistes est mis à l'ordre du jour de la commission.

Nathalie GANZEL soulève la dangerosité du marquage au sol cycliste de la place Wagram qui incite les cyclistes à faire le tour de la place vers l'extérieur. La requête est portée aux élus de la ville.

Monsieur KOPELIANSKIS nous indique qu'une « opération vélos » a été effectuée ce jour à l'entrée du Parc (il s'agit d'un contrôle des équipements obligatoires).

Nathalie GANZEL demande si les installations des caméras de surveillance dans le Parc sont terminées. Monsieur KOPELIANSKIS va se renseigner et nous transmettra la liste des caméras.



Toutes les caméras de la ville sont reliées au CSU (Centre de Supervision Urbaine) installé dans les locaux de la police municipale où 9 agents se relaient 24h/24.

### III – Divers

- **Date des prochaines réunions**

- **Conseil Syndical** : mercredi 15 février 2023 à 20h30

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, **la séance est levée à 21h55.**

La vice-Présidente

**Nathalie GANZEL**